



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 514-954-8220/8221 Site web : [www.icao.int](http://www.icao.int)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PIO 21/11

### L'OACI RENFORCE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION EN APPROUVANT DES ÉPREUVES DE LANGUE ANGLAISE

**MONTREAL, le 13 octobre 2011** — Afin d'améliorer encore la sécurité de l'aviation à l'échelle mondiale, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a lancé un nouveau service pour aider ses États membres à évaluer avec plus de précision les aptitudes des pilotes et des contrôleurs de la circulation aérienne à parler et à comprendre l'anglais.

Les fournisseurs de services d'épreuves du monde entier peuvent désormais demander et obtenir une approbation pour des épreuves qui permettent d'évaluer les connaissances en anglais aéronautique selon les exigences de l'OACI. L'Organisation approuvera les épreuves, et non pas les fournisseurs, et ce programme ne couvre pas les connaissances en anglais courant.

« Réagissant au fait qu'il a été reconnu que la méconnaissance de la langue anglaise avait contribué à des accidents mortels, l'OACI a adopté des normes pour renforcer les connaissances linguistiques des pilotes de vols internationaux et des contrôleurs de la circulation aérienne qui leur assurent des services », a dit Nancy Graham, Directrice de la navigation aérienne de l'OACI.

« Le nouveau service d'approbation de l'OACI facilite la réalisation de cet objectif en fournissant aux États des recommandations impartiales sur le choix ou l'élaboration d'épreuves de langue anglaise qui soient conformes à nos normes », a ajouté M<sup>me</sup> Graham.

Toutes les épreuves seront approuvées séparément pour une durée de trois ans. L'Organisation octroiera un certificat pour chaque épreuve approuvée et affichera sur un site web spécialisé les résultats concernant toutes les activités d'approbation des épreuves ([www.icao-aelte.org](http://www.icao-aelte.org)).

L'OACI a mis en place le service d'approbation en partenariat avec des associations professionnelles internationales reconnues : la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA), la Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne (IFATCA), l'International Language Testing Association (ILTA) et l'International Civil Aviation English Association (ICAEA).

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 190 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

#### **Pour de plus amples renseignements, prière de contacter :**

Stéphane Dubois

OACI – Organisation de l'aviation civile internationale

[sdubois@icao.int](mailto:sdubois@icao.int)

+1 (514) 954-8220

Salle des nouvelles OACI : <http://www2.icao.int/en/newsroom/default.aspx>